

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01.40.58.75.00
Annonces 01.40.58.77.56
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 995 - page 62

95 - Val-d'Oise

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise.

FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FRANCO-ALGERIENNES LIBRE.

Objet : veiller à préserver l'unité des associations franco-algériennes et coordonner leurs actions ; représenter les algériens de France auprès des organisations nationales et internationales en rapport avec son activité ; préserver et défendre les intérêts moraux et matériels des algériens de France ; constituer une force de propositions, de négociations, de décisions dans le domaine d'activités qui le concerne et conclure tout contrat, convention en accord avec son objet ; promouvoir, les jumelages entre des villes françaises et algériennes ; renforcer les relations d'amitié avec les autres organisations dans le monde ; renforcer l'esprit de solidarité et de fraternité entre la communauté algérienne et les autres communautés ; stimuler l'esprit d'entraide, de solidarité et renforcer la cohésion entre les membres de la communauté nationale algérienne ; oeuvrer pour le rapprochement, la cohabitation fondée sur le respect mutuel, la solidarité et le vivre ensemble entre les franco-algériens et les autres composantes de la société française ; mobiliser les compétences les liens entre les acteurs socioéconomiques des deux rives en vue de contribuer au co-développement de l'Algérie et de la France ; promouvoir la coopération entre toutes les forces pour lutter contre la discrimination raciale, l'injustice et toutes les formes d'oppression et d'exploitation et ce avec le concours des associations poursuivant les mêmes buts, en mettant en oeuvre à cet effet tous les moyens prévus par la législation en vigueur en France et en ayant recours aux juridictions compétentes ; développer les échanges culturels et économiques avec les autres communautés vivant en France, en Algérie et dans le monde ; développer la culture d'échanges intercommunautaires, favoriser les rencontres, diffuser et promouvoir les traditions et la culture algérienne dans toute sa dimension ; créer des réseaux et des antennes de partenariat, d'entraide et de solidarité avec la société pour des actions humanitaires ; créer des réseaux et des antennes de partenariat avec d'autres fédérations ; favoriser le dialogue avec les autorités locales, les autorités nationales et algériennes notamment les représentations consulaires ; de participer à des manifestations nationales et internationales organisées par les institutions, associations ou les organisations, poursuivant les mêmes buts ou des buts similaires.

Siège social : tour des cèdres n° 4, résidence les hauts de saint Nicolas, 95130 Le plessis-bouchard.

Date de la déclaration : 29 juin 2016.

